

AFFAIRE N° 21. - Marché de gré à gré à passer avec l'Entreprise S.B.T.P.C. pour la construction d'un GROUPE SCOLAIRE à DOMENJOD.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'adjudication infructueuse du 9 Août 1968, nos Architectes, M^s. ROYER ET LEJEUNE, ont procédé à des consultations d'entreprises, afin d'obtenir les meilleures offres possibles.

La S.B.T.P.C. accepterait de construire ce groupe scolaire comprenant 8 classes et 2 logements de fonction, pour le prix total de 30.779.489 Frs CFA.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer avec cette Entreprise un marché de gré à gré pour la réalisation de ce groupe scolaire.

Le financement des travaux serait ainsi assuré :

- Subvention de l'EDUCATION NATIONALE 8 classes + 2 logements	24.500.000 Frs
- Emprunt à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE	7.596.000 Frs
	<hr/>
	32.096.000 Frs
	<hr/>

La différence de crédit de 1.316.511 Frs CFA nous permettrait d'assurer le paiement des honoraires de l'Architecte - 1.281.180 Frs - de quelques frais nécessaires notamment d'aplanissement du terrain.

M. TESSIER. - Je tiens à rappeler que cette entreprise ne jouit pas du meilleur prestige. Il serait bon que les travaux soient surveillés de très près par l'Ingénieur Communal et l'Architecte Communal.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*avis approuvé
D. Denis le 2 Octobre 1968
Le Secrétaire Général
M. Ph. Fournier
Le Directeur des Affaires
M. Ch. Bergeron*

AFFAIRE N° 21 bis. - Emprunt de la somme de 7.596.000 Frs CFA pour couvrir la participation communale dans le coût des travaux de construction d'un GROUPE SCOLAIRE à DOMENJOD.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme suite à l'accord que vous venez de me donner pour la passation d'un marché de gré à gré avec la S.B.T.P.C. pour la construction d'un GROUPE SCOLAIRE à DOMENJOD, je vous demande de m'autoriser également à solliciter de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de la somme de 7 596 000 Frs CFA pour couvrir la participation communale dans le coût de cette réalisation. Cet emprunt se décomposerait comme suit :

- 8 classes	à 783 000 Frs	6 264 000 Frs
- 2 logements de fonction	à 666 000 Frs	1 332 000 Frs
		<u>7 596 000 Frs</u>

Ce qui permettrait le financement desdits travaux de la manière suivante :

- Subvention de l'Education Nationale	24 500 000 Frs
- Emprunt C.C.C.E.....	7 596 000 Frs
	<u>32 096 000 Frs</u>

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal, après débats, et à l'unanimité :

- 1°) Autorise le Maire à solliciter de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE aux conditions de cet Etablissement, un emprunt de la somme de 7 596 000 Frs CFA pour couvrir la participation communale dans le coût des travaux de construction d'un groupe scolaire à DOMENJOD ;
- 2°) Donne pouvoir au Maire et, en son absence, au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré ;
- 3°) Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées à des remboursements anticipés ;
- 4°) Le Conseil Municipal, s'engage, par ailleurs, à inscrire chaque année, en dépenses obligatoires au budget de la Commune, les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Approuvé
Savul. Delus le 2 Octobre 1968

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
signé: Ch. Ferryneau